



Tabagisme du personnel à l'hôpital

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 3 janvier 2008

Rien n'a changé, les fumeurs continuent à fumer dans l'enceinte de l'hôpital (escaliers, sas, cour...) est-ce légal ? que faire ?

Réponse :

Les services de la DDASS ont fait assermenter un certain nombre d'agents auxquels vous pouvez faire appel pour régler ce type de problème.

S'ils ne réagissent pas correctement, faites à nouveau appel à nous pour qu'une demande de mise en conformité, suivie éventuellement d'une mise en demeure, soit délivrée au directeur.